



Département de l'Eure
Arrondissement d'Evreux
Canton de Saint André de l'Eure

Commune de Marcilly sur Eure

MAR_cm_121012
Page 1/2
Date : 12.10.2012

CONSEIL MUNICIPAL Réunion du 12 octobre 2012

Le 12 octobre deux mil douze à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 4 octobre 2012, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Claude ROYOUX, Maire.

Étaient présents : Mrs Royoux, Dubois, Bourdonnay, Damaz, Poichotte, Challos, Quintric et Terriet.

Absents excusés : Mr Dutailly qui donne pouvoir à Mr Royoux, Mme Lemesre qui donne pouvoir à Mr Dubois.

Absents : Mmes Salmon, Houy et Drochon et Mrs Puech et Verdier.

Le Maire ouvre la séance à 19 heures et aborde les points figurant à l'ordre du jour.
Monsieur DUBOIS est élu secrétaire de séance.

2012-35 – SUBVENTION AU BENEFICE DU FOOTBALL CLUB CROTH MARCILLY

Le conseil municipal après avoir délibéré,

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle pour un montant de 170 € au bénéfice du FCCM pour les aider à financer une dépense d'entretien du terrain.

Voté à l'unanimité

2012-36 – ACCEPTATION D'INDEMNITE

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'accepter la somme de 4 398,29 € en règlement du sinistre du 15/05/2012 référencé 0644mma12284200320F/MARCI (1^{er} versement sur le cambriolage de la salle des sports, le solde sera réglé dès réception de la facture des travaux).

Voté à l'unanimité

2012-37 – TRAVAUX ENVISAGES EN 2013 AVEC LE SIEGE

Compte tenu des travaux de mise en sécurité de la voirie sur le territoire de la commune qui vont débiter prochainement et suite aux estimations communiquées par le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE), le conseil municipal après avoir délibéré,

DECIDE de prévoir

- 1) une tranche de travaux de **mise en souterrain des réseaux Rue de Bû TR1:**

Distribution publique

Montant total TTC	88 000 €
Part communale 30%	14 715,72 € HT

La TVA étant prise en charge par le SIEGE

France Télécom

Montant total TTC	25 000 €
Part communale 60%	16 638,80€ HT

Dont TVA payée par la commune au SIEGE, non récupérable

Eclairage Public

Montant total TTC	39 000 €
Part communale 40%	13 043,48 €

- 2) une tranche de travaux de **mise en souterrain des réseaux Rue de Bû TR1bis:**

Distribution publique

Montant total TTC	64 000 €
Part communale 30%	16 053,51 € HT

La TVA étant prise en charge par le SIEGE

France Télécom

Montant total TTC 21 000 €
Part communale 60% 13 976,59 € HT
Dont TVA payée par la commune, non récupérable

Eclairage Public

Montant total TTC 39 000 €
Part communale 40% 13 043,48 €

3) des travaux d'éclairage public IMPASSE DU RAVIN

Eclairage Public

Montant total TTC 5 000 €
Part communale 40% 1 672,24 €

4) des travaux de renforcement au Val Léger

Distribution publique

Montant total TTC 18 000 €
Part communale 20% 3 010,03 € HT
La TVA étant prise en charge par le SIEGE

France Télécom

Montant total TTC non communiqué
Part communale 60%
Dont TVA payée par la commune, non récupérable

Eclairage Public

Montant total TTC 2 000 €
Part communale 40% 668,90 €

Voté à l'unanimité

DIVERS

Le conseil est invité à réfléchir à la restauration de la gare qui peut bénéficier de subvention à hauteur de 55% dans le cadre d'un programme européen nommé LEADER. Seuls les travaux d'isolation et de chauffage peuvent être retenus. Reste à établir un projet porteur. Le bâtiment pourrait aussi recevoir une aide complémentaire du Conseil Général dans le cadre des équipements connexes à la voie verte.

La séance est levée à 20 heures.